



Extrait du RPI :Ecoles St Germain S/Avre Courdemanche

<http://mary-eco.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article1796>

Sécurité de l'école : guide 2016 pour les parents d'élèves

- Liaison Ecole-Familles - 04.3. Les règlements -



Date de mise en ligne : dimanche 4 septembre 2016

Copyright © RPI :Ecoles St Germain S/Avre Courdemanche - Tous droits

réservés

[cliquez sur ce lien](#) pour consulter le guide



Erratum page 1 : La vigilance quotidienne de tous

Lire :

En maternelle, vos enfants sont repris, à la fin de chaque demi-journée, par la personne responsable légale ou par toute personne nommément désignée par vous par écrit au directeur d'école.

A lieu de :

Vos enfants sont repris, à la fin de chaque demi-journée, par la personne responsable légale ou par toute personne nommément désignée par vous par écrit au directeur d'école.

Je vous rappelle que pour l'élémentaire, la sortie des élèves s'effectue sous la surveillance d'un enseignant dans la limite de l'enceinte des locaux scolaires.

Avec toute ma confiance.

Frédéric Guin

Secrétaire général

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche



SÉCURITÉ À L'ÉCOLE

La menace terroriste impose un renforcement des mesures de sécurité dans les écoles.
La mise en place de ces mesures nécessite la coopération de TOUS!

■ Première mesure : être à l'heure!

- En tant que parents, ne vous attardez pas devant les portes.
- Le matin, la porte sera **fermée à 9h**.
- **L'accès dans l'école maternelle est autorisé de 8 h 50 à 9 h à 9 h les parents devront être sortis.**

- Tout comportement ou objet suspect est signalé.
- Un adulte de l'école est présent à l'entrée pour assurer l'accueil des élèves.
- Un contrôle visuel des sacs des adultes peut être effectué.
- L'identité des personnes extérieures à l'école est relevée.

- *Guide sur le site de l'école dans la rubrique Liaison école-familles/ règlements*



SÉCURITÉ DES ÉCOLES, DES COLLÈGES ET DES LYCÉES



POUR LA SÉCURITÉ DES ÉLÈVES



Accueil par un adulte
à l'entrée de l'établissement



Contrôle visuel des sacs



Vérification systématique
de l'identité des personnes
extérieures à l'établissement



Interdiction de stationner aux
abords des établissements



Évitez les attroupements
devant l'établissement



Signalez tout comportement
ou objet suspect



Organisation de trois
exercices de sécurité



Sorties scolaires autorisées,
consignes relatives aux
voyages scolaires sur
education.gouv.fr/vigipirate

PARENTS D'ÉLÈVES, RESTEZ INFORMÉS

Retrouvez toutes les informations
et les consignes à suivre en cas d'alerte
à proximité d'une école sur :



LE SITE DU MINISTÈRE
education.gouv.fr



LE COMPTE TWITTER
[@educationfrance](https://twitter.com/educationfrance)



gouvernement.fr/appli-alerte-saip



Il est interdit de fumer
dans l'enceinte de l'établissement



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

</img3875|center>